



COMPÉTITIONS FÉMININES

Réunion du 31 Août 2019

Présents : Evelyne BAUDUIN, Pascal DUFOUR, Micheline GOLAWSKI, Sébastien HEREAU, Jacques LIENARD et Joël WIMEZ

Excusés : Pauline BLONDEAU, Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Laurent GOUILLARD, Laurence DEMAILLY

La commission adresse ses félicitations à Pauline BLONDEAU pour la naissance de sa fille Clémence

1) Approbation des procès-verbaux des réunions du 25 juin et 17 juillet 2019

2) Championnats seniors

Nécessité absolue de respecter le calendrier des compétitions

Comme pour la R1F, il sera fait application du lissage des frais d'arbitrage en R2F : les clubs seront prélevés des frais d'arbitrage directement sur leur compte, mais uniquement pour les matchs de championnat.

R1F : Championnat composé d'un groupe de 12 équipes disputé par match aller/retour

R2F : Il se dispute en deux phases

- La première, par matchs aller simple en 2 poules géographiques de 8 équipes du 1^{er} septembre au 3 novembre 2019
- La seconde, par matchs aller et retour en 2 poules de niveau composées de 8 équipes selon le classement de la 1^{ère} phase et le calendrier établi par la commission

Joueuses autorisées : Article 17 du règlement des championnats seniors féminins R1F et R2F

- Aucune joueuse U16F ne peut participer aux compétitions seniors
- 3 U17F sous réserve des dispositions prévues à l'article 73 des RG de la FFF
- U18F, U19F, U20F et seniors en nombre illimité

Rappel des obligations des championnats R1F et R2F

Obligations sportives

Les clubs évoluant en R1F et R2F sont dans l'obligation :

- de s'engager en coupe de France et coupe de la LFHF
- d'obtenir le label Ecole Féminine de Football niveau argent :
- 12 licenciées U6F à U11F et 12 licenciées U12F à U19F.
- 1 référent des féminines titulaire du module associatif du CFF4 (missions, promotion de l'EFF, accueil des parents, féminisation dans le club, lien avec le CD, le responsable technique du club, les instances...)

- 3 licenciées dirigeantes ou éducatrices dans l'encadrement : 1 par équipe.
- La promotion :

2 journées découvertes (possibilité de participation à la semaine du football féminin de la saison précédente ou en cours).

1 plan de communication (ex : site internet, réseaux sociaux, plaquette, presse...)

et utilisation d'outils de communication (ex : affiches, flyers, permis de jouer, etc.).

3 équipes U6F à U19F dont au moins 1 équipe U6F à U11F et au moins 1 équipe U12F à U19F.

- 1 séance d'entraînement hebdomadaire par équipe.
- Participation à 8 plateaux sur la saison catégories U6F-U11F et à 1 compétition sur la saison catégories U12F-U19F.
- Participation au parcours d'excellence sportif (PES) : détection, sélection, perfectionnement.
- Engagement au programme éducatif fédéral (PEF).
- Description des activités du PEF.
- Encadrement des équipes: 1 CFF1 ou CFF2 ou CFF3 (ou équivalence) et 2 modules attestés du CFF1, CFF2 ou CFF3
- 1 responsable technique titulaire d'un CFF1 ou CFF2 ou CFF3 (ou équivalence)

Obligations techniques

Se référer à l'annexe 13 du statut des éducateurs

R1F

- Disposer d'un entraîneur titulaire du **BMF** avec licence, pour encadrer l'équipe du R1F et être présent sur le banc de touche et la feuille de match en cette qualité.

R2F

- Disposer d'un éducateur titulaire du **CFF3** avec licence Educateur Fédéral pour encadrer l'équipe du R2F et être présent sur le banc de touche et la feuille de match en cette qualité.

Sanctions prévues

Tout club qui ne satisferait pas aux obligations prévues ci-dessus est pénalisé comme suit par infraction à l'article 7 :

- retrait de 3 points par obligation sportive,
- équipe non en règle : interdiction d'accession en division supérieure
- équipe non en règle deux saisons consécutives : rétrogradation en division inférieure
- obligations techniques : application du barème prévu au statut des éducateurs.

3) Phase d'accession nationale en D2 Féminine :

Le BELFA a validé la participation de 2 clubs de la LFHF, à la phase d'accession à la D2 Féminine

Dates des barrages d'accession de la R1F vers la D2 F :

- 1^{ER} tour les 24 et 31 mai 2019
- 2^{ème} tour les 7 et 14 juin 2019

4) Accessions et Descentes

Le tableau a été inséré dans le règlement des championnats seniors féminins R1F et R2F 2019/2020

5) Barrages d'accession de district en R3F

Les équipes participant à la phase d'accession en R3F seront issues des 7 districts à raison d'une par

district et proposé par celui-ci. Elles devront être désignées avant le 15 mai et devront répondre aux obligations sportives

7 équipes, 7 journées, 1 exempt à chaque journée
Chaque équipe reçoit 3 fois et se déplace 3 fois
Journée 1 : 1 contre 2, 3 contre 4, 5 contre 6, exempt 7
Journée 2 : 6 contre 3, 4 contre 5, 2 contre 7, exempt 1
Journée 3 : 5 contre 2, 7 contre 6, 3 contre 1, exempt 4
Journée 4 : 1 contre 5, 4 contre 7, 2 contre 3, exempt 6
Journée 5 : 6 contre 4, 5 contre 3, 7 contre 1, exempt 2
Journée 6 : 1 contre 4, 3 contre 7, 2 contre 6, exempt 5
Journée 7 : 6 contre 1, 4 contre 2, 7 contre 5, exempt 3

Le calendrier du déroulement des matches sera établi lors d'une réunion de commission féminine. Un tirage au sort sera effectué par la commission pour l'attribution d'un numéro pour l'équipe qui disputera les barrages d'accession.

6) Championnat U18F à 11 :

Actuellement 27 équipes sont engagées.

Le championnat sera disputé en deux phases :

- la première, par matchs aller et retour en 5 poules géographiques de 5 ou 6 équipes
- la seconde, par matchs aller et retour en poules de niveau :

Niveau 1 : Une poule de 6 formée par les équipes classées premières de chaque poule + le meilleur deuxième (classement au coefficient)

Niveau 2 : les 4 équipes restantes ayant terminé 2^{ème} + les 2 meilleures troisièmes (classement au coefficient)

Niveau 3 : les autres équipes seront réparties dans 3 poules géographiques

Nouveau : Suite à l'Assemblée Fédérale du 8 juin 2019, l'équipe qui terminera à la première place du championnat U18F à 11, sera désignée pour participer à la phase d'accession Nationale, en vue d'intégrer le championnat national U19F de la saison 2020/2021

7) Les Coupes

Il est rappelé que les équipes disputant les championnats R1F et R2F ont l'obligation de s'engager en Coupe de France et en Coupe de la Ligue

a) Coupe de France Féminine

70 équipes engagées dont 3 équipes disputant les championnats nationaux (Amiens Scf, Arras Fcf et le LOSC qui sont exempts jusqu'au 1^{er} tour fédéral)

La Ligue des Hauts de France aura 5 équipes qualifiées pour le 1^{er} tour Fédéral, en plus des exempts.

Le premier tour de la Coupe de France se disputera le 15 septembre 2019, les tours suivants les 29 septembre, 13 octobre et 1^{er} novembre 2019.

Les équipes de R1F seront exemptes au premier tour. Il y aura 27 matchs et le premier club tiré au sort sera également exempt.

Les matchs se dérouleront à 15 heures. En cas d'empêchement pour cas de force majeure, l'horaire sera fixé par la commission.

Le premier tour fédéral se disputera le 24 novembre 2019

Utilisation de la FMI dès le 1^{er} tour – 14 joueuses inscrites sur la feuilles de match (11 + 3 remplaçantes) pour les matchs de qualification régionale

En cas de match nul après 90 minutes, il n'y a pas de prolongation : tirs au but dans tous les cas.

Pour les 4 premiers tours de la Coupe de France (Région LFHF), les remplacées deviennent remplaçantes mais sont autorisées à revenir prendre part au match. Cette disposition disparaît à partir du premier tour fédéral.

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant.

b) Coupe de La Ligue : Engagements à faire sur Foot Clubs

Date limite des engagements : le 15 septembre 2019

Premier tour le 13 Octobre 2019.

c) Coupe U18F à 11 : Engagements à faire sur Foot Clubs

Rappel : Les clubs disputant le championnat à 11 ont l'obligation de s'engager (Art. 3 des RG de la LFHF).

Date limite des engagements : 15 Septembre 2019

Joueuses autorisées : U16F – U17F et U18F

Premier tour le 20 octobre 2019

c) Coupe U16F à 8 : Engagements à faire sur Foot Clubs

Date limite des engagements : le 15 septembre 2019

Joueuses autorisées : U14F – U15F et U16F

Premier tour le 13 octobre 2018

Les clubs souhaitant recevoir un plateau sont invités à le faire connaître au service compétitions

8) Courriers

- des clubs de Noailles Cauvigny et de Villeneuve d'Ascq Foot Féminin concernant la date du 1^{er} tour de Coupe de France : réponse a été apportée

- de remerciements du club de Gauchy Grugies St Quentin : pris note.

- de Monsieur Claude COQUEMA, Président du District de l'Oise concernant le championnat féminin interdistrict à 11.

Il traduit son inquiétude au plan médical car trois équipes disputeront 28 matchs de championnat en intégrant les barrages d'accession en R3F, en plus de quelques matchs de coupes.

La commission est scandalisée par la ségrégation faite vis à vis des féminines par rapport aux compétitions masculines, d'autant plus que, dans les règlements généraux, il n'y a pas de références indiquant que le nombre de matchs doit être limité, exclusivement pour les féminines

9) Informations

✓ Label Ecole Féminines de Football :

41 écoles de football féminines ont été labellisées :

- 4 Niveau or : Arras fcf, Hénin fcf, Leers os et Losc

- 22 Niveau argent : Grand Calais foot féminin, Boulogne Usco, St Omer Us, Chaulnes Aae , Vimeu Ajf, Longueau Jf, Cambrai St Roch Fc, Feignies Aulnoye Efc, Cambrai Omca,

Chambly, Pont Ste Maxence , Gauchy Grugies St Quentin, Beuvry Us, Dainville Fc, Lillers Fc, Bapaume As, Marcq O, Steenvoorde As, Bousbecque Fc, Esquelbecq Us, Mérignies O, Lille Louvières Es

- 15 Niveau bronze : As Surques Escoeuilles, Fc La Centuloise, Bruay Sports, Haulchin Us, Rousies Us, Villers Sire Nicole Us, Laigneville, Noailles, Itancourt, Vermelles Us, Pérenchies Usf, Bondues Fc, Roncq Es, Fc La Madeleine, Us Leffrinckoucke

✓ **Challenge Fair-Play**

Comme chaque saison, un challenge Fair-Play est mis en place pour les équipes évoluant en championnat de Ligue R1F

A l'issue de chaque match, l'arbitre désigné pour la rencontre retourne à la commission Comportements – Education – Prévention une fiche d'évaluation (note sur 20) qui permet en fin de saison de désigner l'équipe vainqueur.

Pour la saison 2018/2019, l'équipe lauréate est : BOULOGNE USCO

✓ **Article 155 des RG de la FFF**

L'alinéa 1 autorise les joueuses U16F à évoluer en compétitions masculines U15

L'alinéa 2 de ce même article indique que les équipes U15F peuvent participer à des compétitions masculines U13, U14 ou U15

Mais une équipe U16F ne peut participer à une compétition masculine U15

✓ **Félicitations au club de Grand Calais Football Féminin** pour son titre de champion de France de Beach Soccer.

10) Prochaine réunion le 5 octobre à 10 h à Villeneuve d'Ascq.

Evelyne BAUDUIN
Présidente

Jacques LIENARD
Secrétaire